



Avenue du Général de Gaulle replantation des arbres d'alignement et réaménagement des espaces publics

La Ville d'Ormesson, le département du Val-de-Marne et le territoire Grand Paris Sud Est Avenir travaillent conjointement sur le projet de réhabilitation des contre-allées de l'avenue du Général de Gaulle. Projet d'envergure qui a pour objectif de redonner tout son prestige à cet axe historique appartenant au périmètre des Architectes des Bâtiments de France et donc soumis à une réglementation particulière.

Genèse du projet

- Quadruple alignement d'arbres composé initialement de près de 330 platanes
- Des arbres en mauvais état phytosanitaire et dangereux
- Des espaces publics très dégradés et peu lisibles

Les étapes des travaux



- Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens ont débuté en mai 2022 sur le tronçon compris entre la RD 111 et la rue du Centre. Ils se poursuivent début 2023 pour le tronçon compris entre la rue du Centre et la place du 8 mai 1945.
- Des travaux sur les réseaux d'assainissement sont entrepris par GPSEA en amont des aménagements de surface réalisés par le Conseil Départemental du Val-de-Marne programmés au premier semestre 2023.

Les enjeux du projet



- Restaurer le quadruple alignement d'arbres historique en lien avec les Architectes des Bâtiments de France
- Permettre aux piétons et aux cyclistes de se réappropriier l'espace public dans les contre-allées
 - Lutter contre les îlots de chaleur urbain, apporter de l'ombre, de la biodiversité et un cadre de vie urbain plus agréable
 - Réorganiser le stationnement
 - Requalifier les espaces autour de la zone commerçante
 - Pacifier la circulation
 - Enfouir les réseaux et mettre aux normes l'assainissement

Les principes d'aménagements

- Plantation de 4 rangées d'ormes
- Réaménagement des contre-allées destinées aux piétons, cyclistes, et riverains
- Aménagement de nouveaux passages piétons
- Création de 2 plateaux surélevés et réduction de la chaussée à 6m entre le château et la rue du Centre
- Rénovation de l'éclairage public existant, et extension dans la partie non équipée
- Création de zones de collectes des poubelles
- Augmentation importante de la surface d'espaces verts
- Mise en place d'un système d'infiltration des eaux pluviales des contre-allées

Les plantations

Côté route, un port pyramidal étalé



En 2017

329 platanes taillés en rideau et un diagnostic phytosanitaire recommandant 147 abattages sécuritaires

Aujourd'hui

159 platanes restant

Demain

350 ormes en port libre (forme naturelle)

Côté riverains, un port colonnaire



Stationnement

159 places aujourd'hui

161 places demain

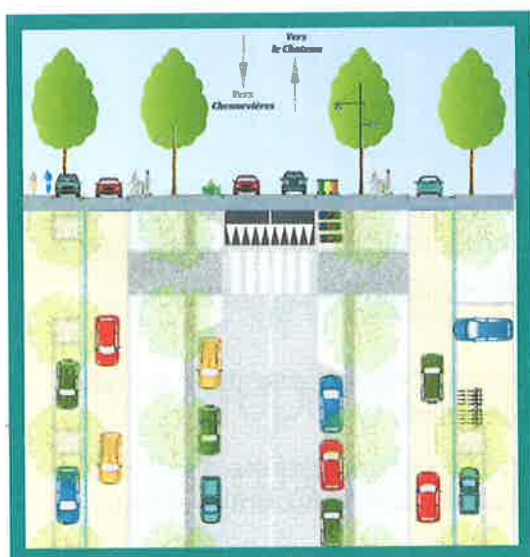
Maintien de la gratuité du stationnement

Mise en place par la Ville d'une zone bleue contrôlée pour augmenter la rotation des véhicules devant la zone commerçante notamment :

→ 1 place non réglementée = 1 véhicule/jour

→ 1 place réglementée et contrôlée = 4 à 7 véhicules/jour (selon la durée de stationnement autorisée)

Modulation de la durée de stationnement autorisée de la zone bleue possible en fonction des jours de la semaine.



Aménagements spécifiques de la zone commerçante

- Traitement spécifique de la zone commerçante
- Un cœur de Ville apaisé avec la création d'un plateau piétonnier
- Modalités de livraison identiques à celles d'aujourd'hui

Les différentes phases des travaux

Phase 1

Section sud entre le château et la rue du centre

Février 2023 - Abattage des arbres

Juin 2023 - Démarrage des travaux de voirie côté pair :

- Maintien des accès riverains dans les contre-allées
- Réduction de la chaussée avec peu de contraintes sur la circulation générale

Automne 2023 - Démarrage des travaux de voirie côté pair :

- Circulation dans la contre-allée, maintenue
- Circulation alternée sur la chaussée

Hiver 2023/2024 - Plantation des nouveaux arbres sur les espaces publics qui seront totalement terminés

Phase 2

Section nord entre la rue du centre et la place du 8 mai 1945

Hiver 2024 - Abattage des arbres

Avril 2024 - Démarrage travaux

- Maintien des accès riverains dans les contre-allées, adaptés aux contraintes de chantiers
- Alternat de circulation mis en place sur la chaussée

2025: Fin du chantier, avec travaux de plantations



Le coût

Le département du Val-de-Marne : 5 M €

La Ville d'Ormesson : 2 M €

L'établissement public territorial GPSEA : 1,25 M €

Projection

L'avenue du Général de Gaulle d'ici quelques années



Projection à moyen terme



Projection à long terme